

Dépôt de projets de loi

[Traduction]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES**HAÏTI—L'INTERVENTION POSSIBLE DU CANADA AUPRÈS DES NATIONS UNIES**

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Peut-il dire à la Chambre si le Canada a l'intention d'intervenir auprès des Nations Unies pour demander ce que peut faire cet organisme pour rétablir la démocratie afin que des élections libres puissent être tenues à Haiti?

Ce serait là un autre moyen de contribuer à résoudre la situation tragique du peuple haïtien. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a-t-il quelque chose à dire au sujet de la position du Canada à cet égard?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, la suggestion est très constructive. Nous allons examiner la possibilité d'une initiative auprès des Nations Unies lorsque nous aurons reçu les renseignements plus complets que nous attendons de nos représentants et d'autres sources à Haiti, comme l'a signalé mon collègue.

M. le Président: Je donne la parole au député d'Abitibi. Ce sera la dernière question.

* * *

[Français]

LES AFFAIRES INDIENNES**LES ENFANTS DE WASWANAPI—LA CONSTRUCTION DE L'ÉCOLE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT**

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Depuis 1979, les enfants Cris de la réserve Waswanipi en Abitibi sont logés dans de vieilles maisons mobiles et dans de vieilles maisons pour poursuivre leurs études, et la construction de la nouvelle école était prévue pour le début de 1988. Les plans et devis sont faits. Les appels d'offres ont été effectués, le constructeur a été choisi et son offre est valide jusqu'au 6 décembre 1987. Et aujourd'hui, le ministère des Affaires indiennes du Canada bloque le projet. Monsieur le Président, ma question est la suivante: Est-ce possible cette semaine que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et ses fonctionnaires se réunissent avec le chef Abel Kitchen de Waswanipi et le grand chef Mathew Coon Come pour trouver une solution à ce pénible problème qui frappe ces enfants, car au début de 1988, plusieurs parmi les futurs étudiants de Waswanipi vont être obligés de rester chez eux? Monsieur le Président, nous voulons tous en Abitibi que la construction de cette école se fasse prochainement pour le bien-être de ces enfants.

[Traduction]

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, au nom du ministre des

Affaires indiennes et du Nord, je puis dire à mon collègue que le ministre n'ignore pas l'intérêt que le député porte à cette question et aussi aux progrès de l'enseignement sur la réserve.

Si mes renseignements sont exacts, la possibilité de construire une école en respectant certaines limites budgétaires existe, mais d'autres fonds seront peut-être nécessaires.

Le député propose une rencontre pour aplanir les divergences. L'idée est constructive et je la transmettrai, mais j'ai l'impression que c'est déjà ce que compte faire le ministère pour résoudre la question.

M. Lewis: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Étant donné que les trois partis en ont déjà discuté, monsieur le Président, je crois que si vous consultiez la Chambre, vous constateriez qu'elle est d'accord à l'unanimité pour revenir à la présentation des projets de loi afin que le ministre d'État chargé des céréales puisse présenter un projet de loi inscrit en son nom au *Feuilleton*, une mesure intitulée: «Loi tendant à modifier la Loi sur la Commission canadienne du blé».

Je tiens à exprimer dès maintenant ma gratitude envers les leaders à la Chambre pour leur coopération et leur compréhension à cet égard.

M. le Président: La Chambre vient d'entendre la suggestion du ministre d'État. Est-elle d'accord?

[Français]

M. Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, il nous arrive parfois d'aider le gouvernement à réparer ses erreurs...

M. Gauthier: Pas trop souvent!

M. Guilbault (Saint-Jacques): ... et dans ce cas-ci, ayant été consultés, nous voulons bien aider le ministre à présenter le projet de loi.

[Traduction]

M. le Président: Est-on d'accord?

Des voix: Oui.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LA LOI SUR LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ**MESURE MODIFICATIVE**

L'hon. Frank Oberle (au nom du ministre d'État (Céréales)) demande à présenter le projet de loi C-92, tendant à modifier la Loi sur la Commission canadienne du blé.

M. le Président: Le ministre a-t-il la permission de présenter ce projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)